

A V I S P U B L I C



1. **Qu'**une demande de démolition a été faite conformément au Règlement relatif à la démolition d'immeubles (No 368) pour l'immeuble suivant:

Cadastre 4 007 448, 66, RTE 132 Ouest

2. **Qu'**une consultation publique portant sur cette demande de démolition d'immeuble aura lieu le 16 décembre à 18h45 à la salle communautaire située au 5, Route 287 à Saint-Denis-De La Bouteillerie. Lors de cette rencontre, le comité entendra toute personne intéressée sur ladite demande;
3. **Que** toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit faire connaître par écrit son opposition motivée au directeur général et greffier-trésorier de la municipalité à l'adresse ci-dessous, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis ou de l'affichage sur l'immeuble concerné, soit avant le 14 décembre 2024;
4. **Que** toute personne qui souhaite acquérir l'immeuble pour en conserver le caractère patrimonial ou le caractère locatif peut, tant que le comité n'a pas rendu sa décision, intervenir par écrit auprès du directeur général et greffier-trésorier pour demander un délai afin d'entreprendre ou de poursuivre des démarches en vue d'acquérir l'immeuble;

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie le 4 décembre 2024

Noélie Hébert Tardif, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

dga@munstdenis.com

5, Route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie